

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des
Territoires
Service Aménagement Biodiversité
Unité : Planification, Aménagement
et Urbanisme

Metz, le 13 SEP. 2018

Affaire suivie par : Pauline VALANCE
Courriel : pauline.valance@moselle.gouv.fr
Tél : 03.87.34.33.79



REÇU le 17 SEP. 2018

*Sm...
ou l'it...
g...
al... ?
A.S.*

Monsieur le Président,

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Syndicat Mixte que vous présidez, a prescrit la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération thionvilloise.

En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, il nous appartient de porter à votre connaissance les informations nécessaires à l'exercice de vos compétences en matière d'urbanisme.

Toute information complémentaire susceptible d'apparaître au cours de la période d'élaboration du SCoT et ayant un impact sur les études menées vous sera transmise en temps opportun.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'adjoint au chef de service
Aménagement Biodiversité et Eau



Pierre SIBI

M. Roger SCHREIBER
Président du SCoT de
l'agglomération thionvilloise
40 rue du Vieux Collège
57100 THIONVILLE